



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 02 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Grand Chambéry

106 allée des Blachères

CS 82618

73026 CHAMBERY CEDEX

Tél : 04 79 96 86 00

virginie.manissol@grandchambery.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

TPLM SASU

780 route du Chéran

73340 LESCHERAINES

Tél : 04 79 35 62 98

damien.regairaz@tplm73.com

C - Objet du marché public

01 – Rappel du marché public initial :

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Création d'un collecteur d'assainissement, d'une station d'épuration et renouvellement du réseau
d'alimentation en eau potable sur le hameau d'Entrenants commune de la Thuile**

Lot 02 : Création d'un réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable

Marché 250079

■ **Date de la notification du marché public :** 10/07/2025

■ **Durée d'exécution du marché public :** 16 semaines hors période de préparation de 6 semaines

■ **Montant initial du marché public :**

▪ Taux de la TVA : 20,00 %

▪ Montant HT : 397 655,50 €

▪ Montant TTC : 477 186,60 €

Dont part eau potable : 185 310,00 € HT soit 222 372,00 € TTC

Dont part assainissement : 212 345,50 € HT soit 254 814,60 € TTC

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

02 – Rappel de l'avenant 01 :

Montant du marché public – suite avenant 01 :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 414 887,50 €
- Montant TTC : 497 865,00 €

Dont part eau potable : 197 900,00 € HT soit 237 480,00 € TTC

Dont part assainissement : 216 987,50 € HT soit 260 385,00 € TTC

% d'écart introduit par l'avenant : + 4,33 %

Délai supplémentaire : + 2 semaines

D - Objet de l'avenant 02

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Depuis le démarrage des travaux, plusieurs événements non imputables à l'entreprise sont intervenus et ont impacté le déroulement du chantier. Ces événements ont entraîné des interruptions, des adaptations techniques et des réorganisations successives, générant un allongement du délai contractuel initial. Les délais supplémentaires correspondants sont à ce jour identifiés, quantifiés et intégrés au planning en vigueur. Leur nature est précisée ci-après.

En conséquence, toute demande ultérieure de prolongation de délai fondée sur ces mêmes causes, contraintes ou conditions d'exécution ne pourra être prise en compte.

Les prolongations de délai sont justifiées comme suit :

1. Travaux supplémentaires – renouvellement du réseau d'eaux pluviales dans le centre du village
La réalisation de travaux supplémentaires, non prévus au marché initial, a nécessité une prolongation de la durée d'intervention. Ces travaux de renouvellement se sont avérés indispensables en raison de la présence, dans la tranchée, d'une conduite en béton vétuste et dégradée, ne présentant plus de tenue mécanique suffisante lors des opérations de terrassement.
Durée supplémentaire : 21 jours calendaires.
2. Modification du diamètre du fourreau Enedis au droit de la traversée
Le diamètre du fourreau Enedis a été modifié à la demande du concessionnaire, le jour même de la pose prévue. Cette modification tardive a engendré un délai d'approvisionnement non maîtrisable, indépendant de l'entreprise, et a entraîné un décalage dans l'avancement des travaux.
Durée supplémentaire : 3 jours calendaires.
3. Le maintien de la circulation des bus sur la RD, au droit de la zone la plus étroite, a imposé des contraintes particulières lors des travaux de terrassement. Compte tenu de l'étroitesse de la voirie à proximité de la maison, en direction du pont, l'ouverture d'une fouille ne permettait pas de conserver une largeur de passage minimale de 3,50 m nécessaire au passage des bus et des engins de déneigement. Le Département n'autorisant pas la mise en place de plaques de recouvrement sur la tranchée, il a été nécessaire de procéder à une fermeture de la tranchée au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de suspendre les interventions pendant les horaires de passage des bus. Ces contraintes d'exploitation de la voirie ont entraîné des arrêts et un phasage spécifique du chantier, générant un allongement du délai d'exécution.
Durée supplémentaire : 7 jours calendaires

4. Décalage du démarrage des travaux sous RD

Le démarrage des travaux sous RD a été décalé en raison de la fermeture de la route départementale durant les semaines 35 et 36, consécutive à des sondages réalisés par la DDE sur le mur existant. Cette intervention, prévenue au dernier moment malgré l'arrêté de circulation autorisant les travaux, a généré une contrainte de planning importante.

Ce décalage a par ailleurs entraîné une situation de coactivité avec le lot 01 STEP, rendant nécessaire la création préalable d'un chemin d'accès par le lot 1 avant toute intervention du lot 2 pour la pose du réseau depuis le point bas. La réalisation de ce chemin d'accès était elle-même conditionnée au retour du bornage du géomètre, retardant d'autant le lancement effectif des travaux.

Durée supplémentaire due au décalage du démarrage : 35 jours calendaires

Au total, l'ensemble de ces événements justifie une prolongation cumulée du délai d'exécution de **66 jours calendaires** soit 9 semaines et 03 jours.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°02 correspondant aux travaux supplémentaires – renouvellement du réseau d'eaux pluviales dans le centre du village non prévu au marché initial (cf. devis ci-joint) :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 14 704,75 €
- Montant TTC : 17 645,70 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 429 592,25 €
- Montant TTC : 515 510,70 €

Dont part eau potable : 197 900,00 € HT soit 237 480,00 € TTC

Dont part assainissement : 216 987,50 € HT soit 260 385,00 € TTC

Dont part eau pluviale : 14 704,75 € HT soit 17 645,70 € TTC

Sur la totalité du marché une plus-value de 14 704,75 € HT (avenant 02), soit une augmentation globale de 8,03 % du montant du marché initial + avenant 01.

	Montant HT	Montant cumulé du marché HT	Pourcentage d'augmentation par rapport au montant initial
Montant du marché		397 655,50	
Avenant 1	17 232,00	414 887,50	4,33
Avenant 2	14 704,75	429 592,25	3,70
Total	31 936,75	429 592,25	8,03

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
REGAIRAZ Damien, Gérant	à Lescherraines, le 24/01/26	 BTP et Environnement 790 route du Chéran - ZA la Madeleine 73340 LESCHERRAINES 04 79 35 62 98 contact@tplm73.com ret 495 242 851 00030 APE 4312A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)